



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

COMPTERENDU

Réunion du Comité Directeur

Vendredi 01 décembre 2017

Présents :

Mmes CASSAIGNEAU - CLAMENS - LOZANO - MONDRAGON -
ROUGES - SARMAN

Mrs ARCANGELI - AZEMA - BEIGNON - CARLE - DALLIER -
DUCASSE - DEBEZI - GALIANO - HUGUET - JURADO -
JOUANY - LACROUX - LE BOT - LE MANACH - NEVEU -
PINAUD - RICARD - VIGNERES

Absents excusés :

Mrs ARNAUD

Mme RATHBERGER

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

Tout d'abord, je suis heureux d'accueillir Thierry autour de cette table, je suis très heureux de le voir en forme. Sois le bienvenu.

La fin de la saison approche et déjà se profile à l'horizon la prochaine saison. Pour certains et certaines d'entre vous, c'est la fin d'une première année de mandat et tous vous avez pu mesurer l'ampleur de la tâche, pour gérer à la fois les volets administratifs et sportifs de notre département. Evidemment, ceux qui sont là depuis quelques années sont rôdés mais je mesure l'investissement de tous et la difficulté à appréhender la totalité de nos règlements, les mécanismes de nos compétitions, la gestion de nos championnats....

Autant de points qu'il faut pourtant connaître afin de remplir pleinement ses fonctions tant au sein de vos secteurs respectifs que du Comité.

Je sais également la difficulté qu'il y a pour certains ou certaines d'entre vous, pour vous inscrire dans ce processus et assimiler autant de nouveautés. C'est pour cela que j'aborderai un projet de formation afin que vous puissiez tous mener vos missions avec les mêmes données.

J'ai fait de la communication, un de mes chevaux de bataille. Il est important de parler de notre discipline sportive mais la rédaction des communiqués ne peut être confiés à tous pour des questions de contrôle et d'homogénéité. Le recueil et la transmission des informations est du ressort de tous, là aussi je reviendrai sur des propositions lors de notre réunion.

L'année 2018 sera une année de transition compte tenu des modifications et transformations que va impulser la FFPJP en 2019. Une chose est sûre, le CD 31 sera impacté et il est donc important que chacun œuvre à la compréhension et accompagne ces changements. Nous devons faire preuve de pédagogie.

Je sais les réticences auxquelles nous nous heurterons puisqu'il n'y a pas plus conservateur que le monde de la Pétanque, mais nous y serons contraints alors faisons en sorte que cela se passe au mieux.

Dès janvier 2018, la FFPJP diffusera après le Congrès National les textes retoillettés qui régiront notre discipline pour les années à venir, en particulier le Règlement Administratif et Sportif (RAS 2018) et le règlement des Championnats de France. Ces deux textes sont les bases règlementaires de la FFPJP tous les autres textes viennent les compléter. Pour cela, il nous a fallu les revoir afin qu'ils soient un socle cohérent, opposable aux tiers.

J'attire encore votre attention sur le fait que vos actes et vos propos ainsi que ceux de toutes les personnes qui interviennent sur nos compétitions engagent le Comité. La gestion des compétitions, l'utilisation du logiciel FFPJP Gestion Concours, les comportements doivent être à la hauteur des enjeux, il en va de notre crédibilité.

En raison des conditions atmosphériques, faites-en sorte que vos interventions soient courtes afin que la réunion ne finisse par trop tard, car certains d'entre nous habitent loin et je ne voudrais pas qu'il arriva quelque chose à l'un ou l'une d'entre nous.

Michel LE BOT

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 novembre 2017

Page 3/6 §4-2, " A l'unanimité, le Comité Directeur valide la proposition du Président à savoir : les secteurs concernés (Comminges et Toulouse) doivent respecter les règles rappelées ci-dessus et donc proposer l'organisation des compétitions qu'ils avaient sollicitées à des Clubs de leur secteur...". Il s'agit de " à la majorité".

Rappel de la fin de ce paragraphe : "... Par ailleurs, si par cas des qualificatifs ne pouvaient être organisés dans un secteur donné faute de clubs organisateurs, les joueurs seraient donc privés de places qualificatives aux championnats départementaux. Il serait regrettable d'en arriver là", ce qui veut dire qu'il n'y aurait pas de qualificatifs dans ce secteur.

🚩 Jean-Bernard VIGNERES demande des précisions sur les modalités de saisie des renouvellements de licence si le joueur ne présente pas son ancien support (ou support défectueux).

- Réponse du président : nous n'aurons plus la possibilité de saisir une demande de licence avec la fonction "carte forcée", quand en cours de saison, un joueur perd sa licence ou que cette dernière ne passe plus au lecteur => **obligation de faire un duplicata qui est payant (10€ en HG) en plus du coût de la licence (28€ pour les seniors et juniors).**

🚩 Serge GALIANO demande l'ordre de saisie, duplicata puis renouvellement de licence ou l'inverse ?

- Réponse du président : il faut faire le renouvellement puis saisir le duplicata.

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune autre remarque et est approuvé à l'unanimité.

2- Dernières minutes

1) Planning de formation

Courant janvier/début février, le président propose une journée de formation (9h/17h) animée par les membres du CD31 en direction des autres membres du Comité avec des modules de formation, gestion des secteurs, gestion concours, Geslico, règlements etc. afin que chacun ait le même niveau d'information.

Tout membre élu du Comité amené à être délégué sur une compétition départementale doit à minima connaître le b.a.-ba de « GESTION CONCOURS FFPJP » car en cas de défaillance du graphique, il appartient au Délégué de prendre la main.

2) *La communication*

La communication est importante pour faire passer des informations aux Clubs et aux joueurs. Sur le site officiel du CD31, il existe une rubrique réservée à la communication de vos secteurs respectifs. En tant que responsable de secteur, vous avez l'obligation de faire remonter vos infos afin que ces rubriques soient renseignées au plus près de l'information (dates des permanences, de réunions, CR de réunions ou autres). Chacun a vocation à faire de la communication dans le respect de la politique départementale.

Le CD31 dispose d'un compte Facebook qui a le propre d'être interactif, mais cette interactivité ne peut se passer de contrôle car ce qui est écrit et la façon dont c'est écrit à une incidence sur l'image que l'on veut donner de son Comité Départemental. Certaines informations n'ont pas vocation à paraître sur les réseaux sociaux. L'accès à Facebook est aujourd'hui ouvert en permanence à Victor du groupe Happy, Jean-Bernard Vignères, Jennifer ROUGES et Marie-Madeleine CLAMENS en qualité d'administrateurs. Ponctuellement, des habilitations sont accordées aux membres élu(e)s du Comité en qualité d'éditeurs quand ils interviennent sur telle ou telle manifestation sportive départementale ou autre.

Aujourd'hui, si ce mode de communication est utile, pour être vraiment performant il faudrait qu'il soit étendu aux autres réseaux sociaux, comme Twitter, Instagram, Snapchat, You tube.

3) *Questionnaire et attestation de santé (dans le cadre de demande de licence)*

Il faut savoir que le questionnaire de santé appartient au joueur, il est donc confidentiel.

Pour une demande de licence d'une personne n'ayant jamais été licenciée, le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport est obligatoire. Pour un renouvellement de licence, seule l'attestation de santé est exigée.

La seule obligation pour le responsable de secteur est d'être en possession de l'un ou l'autre document pour établir la licence, faute de quoi, il ne délivre pas de licence. En bref :

* Nouveau licencié 2017	=> certificat médical de moins d'un an
* Renouvellement de licence	=> attestation de santé

3- *Compte rendu des finales CDC, CRC et CNC*

➤ Finales des CZC

Bonne organisation sur les deux sites. Les phases finales du CZC seront supprimées dès 2018.

➤ Finales des CDC à Ramonville

Toujours de mauvaises conditions climatiques mais bonne organisation du club.

- en CDC1, le club de Cazères est champion et monte en CRC3.
- en CDCF, le club de Tournefeuille, champion monte en CRC Féminin.
- en CDC2, champion, le club de Magnanac, en CDC3, le Club de Tournefeuille.

En 2018, nous conserveront les finales du CDC1 et CDCF, seules divisions où des montées/descentes sont en jeu. Les phases finales de CDC 2 et CDC 3 seront supprimées, par contre, nous ferons des matches de barrage de montée ou descente à l'intérieur du CDC.

🚩 Jean-Bernard VIGNERES, délégué à Aussonne pour les finales des CZC, témoigne d'une journée très conviviale avec des joueurs fiers de défendre les couleurs de leur club.

- Cette remarque est tout à l'honneur de nos joueurs et représente la quintessence même de cette compétition, mais ne doit pas faire oublier les litanies de réclamations reçues dans le cadre de cette compétition et les priorités sur des compétitions de clubs qui ont des enjeux.

➤ Finales CRC

Très belles installations du club de Labruguière (81) qui recevait.

- En CRC féminin, deux clubs du département pour la montée, le TPO et Launaguet qui s'inclinent

tous deux en ½ finale. Le club de Saint-Alban perd le match de descente face à Navès et Daux en CRC2 s'incline ½ face à Mercues.

- En CRC1, le club d'Albi Parc est champion face à Cahors PC et monte en CNC3
- En CRC, le club Saint-Juéry est champion face à Gaillac et monte en CNC féminin.

Nous sommes toujours dans l'attente de :

- savoir si la FD nous accorde une place supplémentaire en CNC au titre Midi-Pyrénées.
- la décision du Tarn et Garonne sur la fusion réelle du club des Player's de Montauban et savoir si ce club reste en division régionale ou non (si non, il faudra repêcher).

➤ CNC

La bonne surprise vient du Club de Raphaël Parc qui se maintient, la mauvaise nouvelle vient de la BJ Colomiers qui descend de CNC2 en CNC3.

Midi-Pyrénées est champion en CNC3 avec Ax les Thermes et vice-champion en CNC1 avec Gourdon.

Aux finales des CNC, le club de la BJ Colomiers est champion en CNC Vétéran et le Club de Saint-Alban champion en CNC cadets/juniors.

✚ Serge GALIANO rappelle que le Comité avait voté une aide aux Clubs qui participaient aux finales des CNC. A ce jour, seul le Club de la BJ Colomiers a fait la demande, Saint-Alban en jeunes peut donc nous solliciter.

4- Présentation du projet des CDC 2018

✚ Francis RICARD distribue à chacun les documents de travail portant sur les rencontres des CDC seniors, féminins et vétérans 2018. La finalisation de ces documents était conditionnée à la réponse d'un club à recevoir une journée. Sans réponse de la part de ce dernier, les attributions de réception de journées de CDC sont closes et validées.

Cette finalisation a également été tardive par l'absence de réponses de clubs participants aux CDC 2018 sur leur capacité de recevoir une journée car leur responsable de secteur ne les avait pas contacté.

Un regret : beaucoup de clubs ont les installations pour recevoir, tant en terrains qu'en restauration mais ne veulent pas franchir le pas ... de ce fait, il a été difficile d'équilibrer le nombre de rencontres par secteur. Cette situation imposera que les délégués de secteurs "sous-dotés" soient disponibles pour aider leur collègue de secteur voisin.

Depuis ces dernières années, sur ces compétitions clubs où il n'y a pas d'argent, on constate des situations avérées d'arrangement, de tricheries et plus grave, de soupçons, situations qui responsabilisent le délégué désigné sur cette compétition garant du bon déroulement de la compétition avec l'aide de l'arbitre.

Afin de limiter ces dérives, Francis présentera en janvier 2018, une modification du règlement du CDC (voire CRC) qui prévoirait que toutes les phases de parties différentes (au moins sur la dernière journée) se joueraient toutes en même temps (le matin pas de problème pour le lancement des tête-à-tête à 8h30, mais les doublettes et triplettes devront démarrer en même temps pour toutes les rencontres).

5- Présentation du projet CDC JP

Projet de transition qui anticipe sur 2019 et qui reprend l'ancienne formule avec 6 joueurs. Tous les clubs qui participaient à cette compétition en 2017 ont été sollicités pour leur inscription en 2018 et pour connaître leur volonté de recevoir.

6 - Présentation du projet des qualificatifs Secteur 2018

Ayant jugé ne pas avoir la capacité d'organiser une réunion de la Commission Compétition avant la réunion du Comité Directeur de ce soir et devant l'urgence de travailler sur le sujet, Francis RICARD a adressé à chacun un questionnaire par mail dont les réponses devaient être adressées à tous.

Expérience intéressante mais le sujet est trop sensible pour mesurer l'importance des tenants et des aboutissants du projet.

Cheminement de la réflexion :

2019 => changement du calendrier national. Pour notre département, ce calendrier unique induit des modifications importantes :

- dans ce calendrier, les championnats départementaux doivent avoir lieu avant les championnats territoriaux (contrairement à ce qui se passe actuellement). Ils devront de ce fait, commencer plus tôt soit début avril, ce qui porte à faire les qualificatifs "secteur" en février/mars soit 7 week-ends pour 14 qualificatifs ...

- ces qualificatifs se dérouleront sur UN seul tour et les Q.Ligue n'existeront plus en 2019.



Devons-nous réduire le nombre d'équipes à qualifier sur les championnats départementaux 2019 (championnats à 128 équipes passeraient à 64, les championnats à 64 équipes, à 32) ?

Certain(e)s élu(e) ont exprimé le souhait de voir les championnats départementaux maintenus à 128 équipes, d'autres la diminution à 64 et d'autres encore, une situation intermédiaire à 96. La discussion est ouverte.

✚ Francis RICARD distribue un support de travail (voir annexe I) qui porte sur une estimation de la répartition des équipes, secteur par secteur, sur la base de 3 compétitions, triplette masculin, doublette féminine et doublette mixte.

Nous avons déjà une règle en HG, que sur un qualificatif, nous devons veiller à avoir autant d'équipes à qualifier que de poules, pour éviter une qualification **après les poules, sans jouer**. De ce fait, pour se qualifier à un championnat départemental, la logique sportive demande de gagner au moins deux parties après les poules.

Ex : pour le championnat triplette masculin dans un secteur X, pour qualifier 13 équipes il faudrait une participation minimum de 104 équipes (13x8) alors qu'en 2017, il n'y avait que 57 triplettes inscrites. Dans un autre secteur, 21 équipes à qualifier, il faudrait une participation minimum de 168 équipes (21x8) alors qu'en 2017, il n'y avait que 88 triplettes inscrites etc.etc.

Les membres du Comité présents sont sollicités pour se prononcer sur l'acceptation ou non du principe de base : *pour se qualifier il faut, au moins, avoir gagné deux parties après les poules.* Pour cette proposition, 19 voix - contre 1 voix - 3 abstentions. Ce principe de base est adopté à la majorité et de facto, impose de ramener le nombre d'équipes à qualifier à 64 et à 32 équipes, selon la catégorie du championnat.



Est-ce que la règle en place en HG des Champions de secteur qualifiés d'office pour l'année suivante est maintenue ?

En application de la règle votée ci-dessus, il ne resterait que trop peu d'équipes à qualifier dans les secteurs. Le tour de table donne 6 voix pour le maintien de cette règle et 17 contre.

En 2018, les champions de secteurs ne seront plus qualifiés d'office au championnat départemental de l'année suivante.

En 2018 si un secteur souhaite continuer le championnat de secteur jusqu'au bout pour décerner un titre honorifique à ses champions, il pourra le faire mais devra informer les clubs qu'il s'agit de concourir que pour un titre honorifique. Les autres secteurs, qui ne souhaitent pas continuer le championnat jusqu'au bout, devront également en informer les clubs.



A ce jour, sont qualifiés d'office pour la saison suivante, les champions et vice-champions HG. Ne pourrait-on pas qualifier seulement les Champions HG (sauf en promotion) ?

Un tour de table adopte cette proposition à l'unanimité avec obligation de porter le maillot de Champion sur le championnat de la HG.

6- Présentation du calendrier 2018

Il a été remis mercredi dernier à l'imprimeur. Il compte à peu près le même nombre de compétitions qu'en 2017, hors qualificatifs. Il sera édité à 10800 exemplaires au format classique, pour un coût de 4000€HT.

Le président rappelle que le calendrier doit être délivré aux joueurs mais sans excès (compte tenu de son coût), la priorité étant sa consultation sur le site du Comité.

Certains délégués se font l'écho d'internautes qui préfèrent l'ancien site du Comité à l'actuelle. Le président rappelle que les informations de ce site relèvent de la participation de tous.

✚ Marie-Madeleine CLAMENS demande à chacun de lui faire part, d'ici la fin de semaine, des points qui leur semble à améliorer, supprimer, ajouter ou modifier ou de leur suggestion pour parfaire nos modes de communication dont le site. L'appropriation du site est un gros travail, il nous faut du temps pour améliorer la forme et le contenu et appréhender la notion de Web Master.

7- Bilan de la Finale Hivernal JP du CD31 du 18/11/2017

Bonne organisation de la part du Club de Tournefeuille qui recevait la finale. Petit incident au niveau des 1/2 finales où certaines équipes souhaitaient partager et d'autres non ...

✚ Alain PINAUD présent sur le site de Colomiers, souligne une très bonne organisation mais s'étonne que sur deux sites les premières parties se soient jouées en 13 points et sur les deux autres sites en 11 points.

Réponse : les clubs qui en 2018 reprennent cette compétition devront prendre en compte ce dysfonctionnement et reformuler le règlement...

Résultats :

Concours A

Gagnants : SAMARA Jacques, ABRUZZO Frédéric, Michel Philippe (NH)

Finalistes : FRANCO Aurélien, LE NEDIC Michel, LE NEDIC Laurent (NH)

Concours B

Gagnants : GABRIELLE Jean-Michel, ESPIE Pascal, PARRA Jean-François (BJ COLOMIERS)

Finalistes : HANAUER Nicolas, CATHALA Julien, NEGOL Didier (Pétanque Club NOUVELLOIS)

8- Congrès Départemental 2017

Les travaux sont bien avancés même s'il reste un doute sur les branchements électriques. Concernant le logistique des locaux, une salle est prévue pour la réunion, une autre pour le café d'accueil. Le vidéo projecteur et l'écran seront ceux du Comité.

Pour la restauration qui se fera dans la salle du congrès, chacun devra faire suivre sa chaise. Rendez-vous pour les Délégués à 7h00 début du congrès 8h30.

Attribution du Ruban bleu qui vient récompenser la participation des Clubs aux divers Championnats Départementaux + CDC, CZC, CRC et Coupe de France (25 compétitions env.), 3 clubs :

- His
- Brignemont
- Labarthe Rivière

Ecole de pétanque à récompenser : Pointis Rivière - Merville, en attente de nouvelles propositions de la part des responsables de secteur. Les Clubs récompensés doivent être obligatoirement présents.

Les Champions et vice-champions jeunes seront invités et récompensés.

9 - Point sur les lignes budgétaires

Le Trésorier pensait le remettre ce soir, mais l'imprimante n'a plus de toner !! Le bilan 2017 du Comité présente un solde négatif de 6570€.

Certaines dépenses pour un total de 26 000€ valent pour les 4 années du mandat - achats matériel informatique pour 3 685€, site Internet pour 14 640€, habillement des membres élus pour 9 600€.

Pour le remboursement des déplacements des équipes en Coupe de France, le Trésorier fait des acomptes aux clubs et solde en mars/avril quand les tours de zone sont terminés.

10 - Commission arbitrage du 30 /11/2017

✚ Serge GALIANO fait le compte rendu de cette réunion qui s'est tenu hier soir. Pas de problème majeur d'arbitrage à relever pour 2017 sur nos championnats, seulement quelques doublons (arbitres convoqués à la fois par le secteur et la Commission d'arbitrage du CD31).

Demain ici même, à l'initiative de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées, se teindra une journée de formation des arbitres menée par Patrick GRIGNON, responsable de la CNA. Cinq arbitres du CD31 sont inscrits.

Calendrier :

- l'examen d'arbitre aura lieu dimanche 21 janvier 2018
- le colloque des arbitres est fixé au samedi 3 février 2018, le lieu restant à déterminer ainsi que les modalités d'organisation, soit comme l'an dernier sur l'après-midi soit une organisation qui couplerait le colloque le matin et un concours l'après-midi.
- le concours des arbitres est programmé au 2 décembre 2018 soit à Colomiers soit au TPO.

11 -Questions diverses

✚ Michel Le Bot

- un poste est à pourvoir à la Fédération en remplacement d'Alain CANTARUTTI. A ce jour, environ une dizaine de candidats.
- lecture de divers courriers relatifs à la situation de joueurs ou d'arbitres, ceux-ci feront l'objet de réponse aux intéressés ou transmis aux commissions concernées.
- fait part du courrier des Présidents du Secteur de Pibrac demandant au Comité de prendre en charge, au moins à moitié, les frais de graphique et d'arbitrage sur les qualificatifs secteur et les Championnats Départements.

✚ Réponse du président : cette question avait déjà été posée et une réponse donnée par le Comité. La charge pour le Comité a été estimée à environ 30000€/an.

Si les clubs ne peuvent assumer le paiement de ces postes, alors qu'ils n'ont aucune autre dépense (et que ces compétitions génèrent des recettes voire des bénéfices) que ces postes-là, il faut qu'ils envoient des candidats aux formations graphique et/ou à l'examen d'arbitre. Ce qui leur ferait faire une économie substantielle.

Mais nous sommes aussi devant une situation particulière où certains graphiqueurs du secteur de Pibrac officient sur les qualificatifs d'autre secteur tout en refusant de le faire dans leur propre secteur. Ce qui impose aux clubs dudit secteur de faire appel à des personnes extérieures et génère des frais de déplacements plus importants.

✚ Raymond LE MANACH.

- Trophée des Villes à AUTIN (71) belle compétition mais grande déception des délégués de la HG car notre équipe s'incline en 1/4 de finale contre la Rochelle sans avoir démontré leur véritable capacité. Il y aura une retransmission télévisée courant décembre 2017.

- demande si l'envoi des listes des équipes et du tirage des poules sur les qualificatifs Secteur peut-être reporté au jeudi matin, compte tenu que les dernières licences ne sont validées que dans la nuit du mercredi au jeudi.

✚ Marie-Madeleine CLAMENS répond par la négative car cela sous-entend que ce délai sera étendu au vendredi (!), qu'il y a 8 secteurs à gérer avec parfois deux compétitions pour le même week-end. N'ayant

besoin que de la liste des équipes et des poules de chaque championnat (et non du Gestion concours complet) pour la publication sur le site, il suffira de mettre à jour le nom du joueur dans le fichier Excel pour les licences validées dans la nuit du mercredi.

- Rappel des délais : clôture des inscriptions au plus tard le mercredi précédent le championnat, à l'exception des vétérans où les inscriptions sont closes le vendredi précédent le championnat. Transmission des documents en suivant à Marie-Madeleine pour une publication au plus tard, le jeudi. Mais elle se tient à l'écoute de toute demande.

🚩 Gilbert DUCASSE

- demande quand seront disponibles les imprimés pour les inscriptions aux Qualificatifs secteurs 2018 ?
Réponse : courant janvier 2018.

🚩 Delphine MONDRAGON

- demande si la classification des joueurs est connue ? Non.
- demande si le Trophée Départemental des jeunes est reconduit pour 2018 ? Oui.
- demande si le Comité peut demander des lots promotionnels auprès de nos institutions départementales et régionales ? Le Comité peut le faire

🚩 Raymond NEVEU

- fait un bref compte rendu du Trophée Départemental Jeunes qui a réuni 50 équipes à Saint-Alban. Toutes les équipes ont pu jouer à l'intérieur du boulodrome par rotation et un concours B a été organisé afin d'occuper ceux qui venaient de loin. Très belle compétition même s'il reste dommage que le club n'ait pas organisé de restauration sur place et ne se soit pas plus impliqué dans l'organisation.

🚩 Valérie SARMAN informe que le Secteur des 4 Vallées enregistre un 46^{ème} Club pour 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 23h45

La prochaine réunion est fixée à 2018 !

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.

